AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C1549**
FR0007317813-FS0676

12 juillet 2017

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CS COMMUNICATION & SYSTEMES**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 23 juin 2017, la société Cira Holding[1] (sise 412 F route d'Esch, L. 2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 10 juillet 2015, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES et détenir, à cette date, 5 523 399 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES représentant 6 541 121 droits de vote, soit 31,85% du capital et 34,57% des droits de vote de cette société[2].

2. Par courrier reçu le 11 juillet 2017, la société Cira Holding a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 juillet 2017, par suite d'une augmentation de capital de la société CS COMMUNICATION & SYSTEMS[3], les seuils de 1/3 des droits de vote et 30% du capital de la société CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES et détenir 5 523 399 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES représentant 8 322 131 droits de vote, soit 28,21% du capital et 30,27% des droits de vote de cette société[4].

_____

[1] Contrôlée par M. Mohamed Hamra-Krouha.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 17 343 147 actions représentant 18 921 155 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé par CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES le 5 juillet 2017 indiquant le nouveau nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de la société au 1er juillet 2017.
[4] Sur la base d'un capital composé de 19 578 147 actions représentant 27 490 366 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.